

Déposé sur le site le 16/05/2024



DECISION N°138-24

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 16/05/2024
ID : 066-200049211-20240516-DC2024138-AU



Objet : Contrat de dératisation et désinsectisation des espaces restaurations enfance jeunesse de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Restaurations enfance jeunesse suivants : crèche de PRADES, Pasteur Prades, Marquixanes, Olette, Taurinya, Ecole de Vernet-les bains, crèche de Vernet-les Bains, Vinça, Sahorre, Ria-Sirach, Los Masos, Catllar, Serdinya.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la proposition reçue de l'entreprise H3D et TBR pour le contrat de dératisation et désinsectisation des espaces restaurations de la Communauté de Communes Conflent Canigó ;

Considérant qu'il convient d'attribuer la mission objet du contrat ;

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de dératisation et désinsectisation des espaces restaurations avec l'entreprise H3D et TBR, sise 9, rue du vieux lavoir 66570 SAINT NAZAIRE pour un montant forfaitaire de 6.867,25 € H.T. soit 8.240,70 € T.T.C pour l'année de signature du contrat N0 (Décomposé comme suivant 3.038,75 € H.T. de fournitures propres au démarrage dudit contrat et 3.828,50 € H.T. pour le suivi annuel).

Le montant forfaitaire annuel à compter de l'année N+1 comprendra uniquement le suivi pour un montant de 3 828,50 € H.T soit 4.594,20€ T.T.C. (plus prix unitaire de néon si besoin de changement).

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : Le devis contenant un prix unitaire par site, le montant pourra être amené à évoluer en cas d'ajout ou de suppression de site, pour un montant maximum de 20% de la somme annuelle révisée (révision suivant indice INSEE avec indice 0 à la date de signature du présent contrat.

Article 4 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16/05/2024

Berger
Levrault

ID : 066-200049211-20240516-DC2024138-AU

Article 5 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 14 MAI 2024.

 Président
Jean-Louis JALLAT.



H3D & TBR

HYGIÈNE 3D : NUISIBLES, BOIS,
HOTTES, RAMONAGE, INSECTES

H3D & TBR

09 Rue du Vieux Lavoir
66570 Saint Nazaire

« Une belle histoire ensemble
Depuis 40 ans »

Strehl-family.group

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 066-200049211-20240516-DC2024138-AU



Agréé CERTIFICAT
Traitements raisonnés

PROPOSITION COMMERCIALE N°DS23121901

Communauté des communes Conflent Canigó
Hôtel de ville, Route de Ria, 66500 Prades

Le 19 Décembre 2023,

OBJET DE L'OFFRE

Details prestation dératisation désinsectisation :

- Mise en place de postes d'appâtages sécurisés, fixés, numérotés sur plan selon les normes d'hygiènes réglementaires HACCP, installation, puis contrôle de consommation sur 3 passages avec remplacement d'appâts type placebo (non biocide),
En cas d'infestation avérée (traces de passages, excrément, présence...) des appâts en matière active de type rodenticide seront mis en place, puis une visite sera effectuée en mois de 35 jours.
- Mise en place de détecteur d'insectes à proximité d'évacuation, vérification et remplacement à chaque passage des plaques a glue, si de la présence est avéré en fonction du type de blattes (germanique, orientale, américaine) du gel sera appliqué sur les zones de passages et de concentration ou une pulvérisation avec forte activité,

Zones de traitement laboratoire de production et annexes :

- Cuisine, réserve sèche, vestiaire personnel, WC, locaux déchets, TGBT,

Sites d'interventions :

- MARQUIXANE – Rue des Vergers 66320
- OLETTE – Rue de la Libération
- PRADES BÂT PASTEUR – Avenue Pasteur
- PRADES CRECHE – Maison de l'enfance route de l'enfance
- TAURINYA – Camí Del Canigo
- VERNET CRECHE – 5 Rue du colonel Nou
- VERNET ECOLE - Place de l'ancienne Mairie
- VINCA – Avenue du Général de Gaulle
- SAHORRE - 1 Route de Fuilla
- RIA SIRACH - place du 8 mai 1945
- LOS MASOS - Travers de Prades
- CATLLAR – 22 Route Nationale
- SERDINYA JONCET – Route nationale

Durée du contrat et montant :

- Ce contrat est établi pour une durée de 1 AN à compter de la signature. A l'expiration de cette période il se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois au moins avant la date anniversaire.
- 3 interventions pour la dératisation avec intervalle de 4 MOIS
- Le montant établie sur une base forfaitaire pour chaque établissement, qui comprend :
Le matériel mis en place + l'entretien, mains d'œuvres, déplacement :

- La dératisation et désinsectisation correspond à la protection des zones sensibles du site sur son intégralité,
- L'installation est non contractuelle, le positionnement et le nombre peuvent être modifiés au cours du contrat,
- Seul le technicien sera en mesure dans prendre la décision, et d'utiliser les produits biocides adaptés en fonction de la situation.

	Postes rongeurs, fixations, appâts Etiquetages	Postes insectes, Plaques à glue, Fixation	M.O Visites de control + trajet 3 passages	Total par sites	X13 établissements Montant total HT	TVA 20%	Montant total TTC
Année 1	95,75€ ht	64,75€ ht	165,00€ ht	325,50€ ht	4231,50€ ht	846,30€	5077,80€
Montant total 1^{er} année TTC 5077,80€							
	Appâts, autres	Plaques à glue, autres	M.O Visites de control + trajet	Total par sites	X13 établissements Montant total HT	TVA 20%	Montant total TTC
Année suivantes	42,25€ ht	29,50€ ht	165,00€ ht	236,75€ ht	3077,75€ ht	615,55€	3693,30€
Montant total année suivantes TTC 3693,30€							

Désinsectisation nuisible volants :

- Protection de l'environnement par piégeage (plaque a glue) pour insectes volants De type mythes alimentaires, mouches, moucheron, moustiques...etc.
- Remplacement tous les 4 mois des plaques à glue, avec nettoyage des appareils,
- Durée de vie des néons LEDS UV 3 ans, facturés uniquement au remplacement (Casse, défectueux, usés ou autre anomalie) **37,50 €HT unitaire**
- Désinsectiseur en applique mural de faible consommation et d'encombrement, (fiche technique joint)
- Installation des appareils (à proximité de prises d'alimentation 220v à prévoir par vos soins en hauteur),
- La zone d'installation est conseillée à proximité de la zone de préparation, salle de découpe et conditionnements,

	Désinsectiseur	M.O installation	M.O entretiens + plaques à glue 3 passages par sites	X13 établissements Total HT	TVA 20%	Total TTC
Année 1	145,00€ ht	Offerte	57,75€ ht	2635,75€ ht	527,15€	3162,90€

Montant total 1^{er} année TTC 3162,90€

	Désinsectiseur	M.O installation	M.O entretiens + plaques à glue 3 passages par sites	X13 établissements Total HT	TVA 20%	Total TTC
Année suivantes	0	0	57,75€ ht	750,75€ ht	150,15€	900,90

Montant total année suivantes TTC 900,90€

